

Fiche explicative de la mesure

0190_12 - Sensibilisation des industriels

Objet	Développement, en concertation avec les fédérations et les conseillers en environnement, d'outils de sensibilisation axés sur la gestion de l'eau au sein des entreprises et l'impact des rejets sur les cours d'eau.	
Motivation	La conscientisation du secteur industriel aux enjeux de la Directive-Cadre sur l'Eau, en particulier quant à l'atteinte du bon état des masses d'eau à l'horizon 2021, est souhaitable. Quelques mesures de sensibilisation ou d'accompagnement des entreprises permettra une amélioration de la gestion de leurs eaux usées et une diminution des rejets (charge polluante et des volumes) avec, au final, une baisse des impacts sur le milieu aquatique.	
Mise en œuvre	Le projet concernera prioritairement les entreprises émettant des substances prioritaires dangereuses dans le milieu aquatique. Le projet sera supervisé par la DGO3-Département de l'Environnement et de l'Eau, en collaboration avec la Cellule Communication en Ressources naturelles, en Environnement et en Agriculture (CREA). Un partenariat avec la Cellule Environnement de l'Union Wallonne des Entreprises (UWE) et le Service Environnement de l'Union des Classes Moyennes (UCM) sera établi.	
Etapes		Calendrier prévisionnel
	1 Préparation des outils et de leur contenu pour la sensibilisation.	2015 à 2017
	2 Diffusion des informations aux entreprises par les réseaux sociaux et <i>newsletter</i>	2015 à 2017
	3 Mise en ligne du contenu et des informations pertinentes sur le site <i>www.eau.wallonie.be</i> et le portail environnement du SPW.	2015 à 2017
	4 Participation à des séminaires d'information ("90 minutes pour l'Environnement"), organisés par l'UWE.	2015 à 2017
	5 Organisation de journées d'études par thématiques et selon des publics cibles.	2016-2017
Opérateur	SPW - DGO3 - Département de l'Environnement et de l'Eau	
Partenaires associés	DGO3 - Cellule Communication en Ressources naturelles, en Environnement et en Agriculture (CREA), Union Wallonne des Entreprises, Union des Classes Moyennes	
Impact attendu	La mesure devrait contribuer à réduire les rejets d'eaux usées industrielles issus des entreprises (volumes et charge polluante rejetés). Une réduction des consommations d'eau est également attendue.	
Zone(s) concernée(s)	Wallonie	
Coût global	125.000 € TVAc sur 3 années	

Source du	Budget général des dépenses de la RW et secteur industriel.
-----------	---



Wallonie



Service public
de Wallonie

Deuxièmes Plans de gestion

Programme de mesures



financement	
-------------	--

**Masses d'eau* dans lesquelles est (sera) préconisé d'appliquer la mesure spécifiquement
(échelle d'application "masse d'eau")**

Mesure **0190_12** Complémentaire Générale Echelle d'application **Wallonie**

Cette mesure est générale. Elle s'applique(ra) sur l'ensemble des masses d'eau de surface wallonnes *.

** sur base des connaissances/informations actuellement disponibles*